

MAIRIE DE LOCMIQUELIC

ARRETE POUR TRAVAUX – RETRECISSEMENT DE LA VOIE

NOUS, Eric PATUREL, Maire de la Commune de LOCMIQUELIC,

Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2213-2/1

Vu la loi du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Considérant la nécessité de régler la circulation et le stationnement au droit du chantier au Lieu-dit Losterien,

ARRÊTONS

Article 1 :

A compter du 4 septembre 2023 et jusqu'à la fin des travaux, le stationnement est interdit au lieu-dit Losterien afin d'effectuer des travaux de réparation du réseau télécom orange. La circulation est limitée à 30km/h avec interdiction de dépasser.

Article 2 :

Mise en place de la signalisation par l'entreprise intervenante : DOTS

Article 3 :

La Gendarmerie et la police municipale sont chargées, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LOCMIQUELIC, le 29 août 2023

Monsieur le Maire,

Eric PATUREL

mis en ligne le 31 août 2023

